

8 B26

11 JUN 2006

4413

**ENTREPRISE FINANCIERE D'EXPERTISE COMPTABLE
EFIDEX**

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 53.357 euros

Siège social : 2 Rue Dumont d'Urville

83000 TOULON

332 555 713 TOULON

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 26 JUIN 2006**

L'an deux mille six, et le vingt six juin, à dix-neuf heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur BESSOU DO Henri, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Daniel GHIO préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La Société SEC GHIO & Associés, représentée par Monsieur Daniel GHIO et la Société CHIFFRAL, représentée par Monsieur Stéphane LE ROY, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Geneviève FABRE assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.498 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission d'un Administrateur et son remplacement**

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de Monsieur Gérard TISSERAND, administrateur démissionnaire, Monsieur Stéphane SEGHIERI au poste d'administrateur et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Stéphane SEGHIERI déclare accepter les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

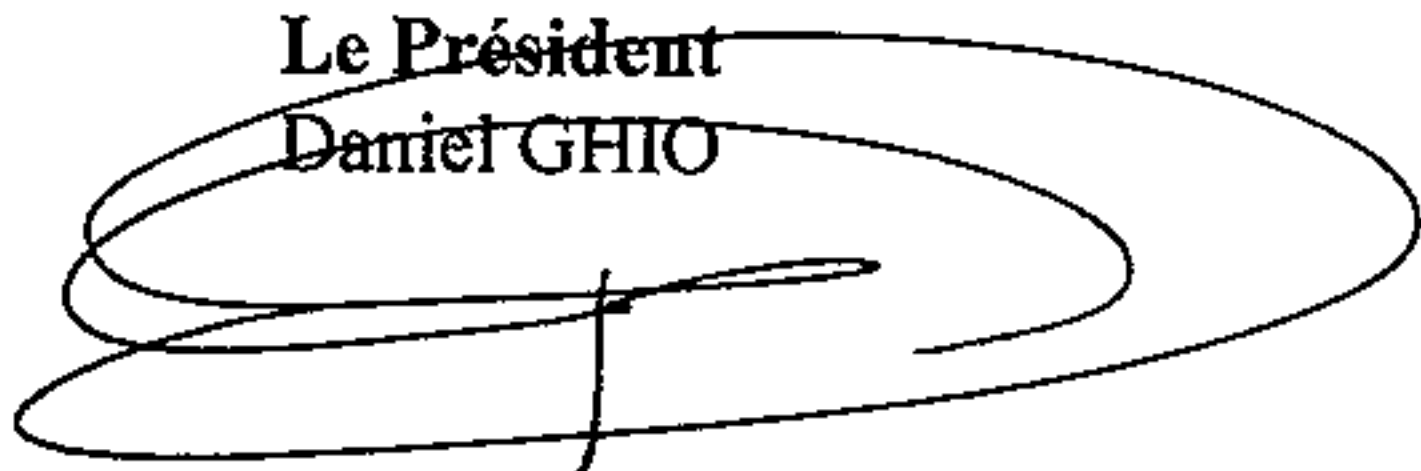
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

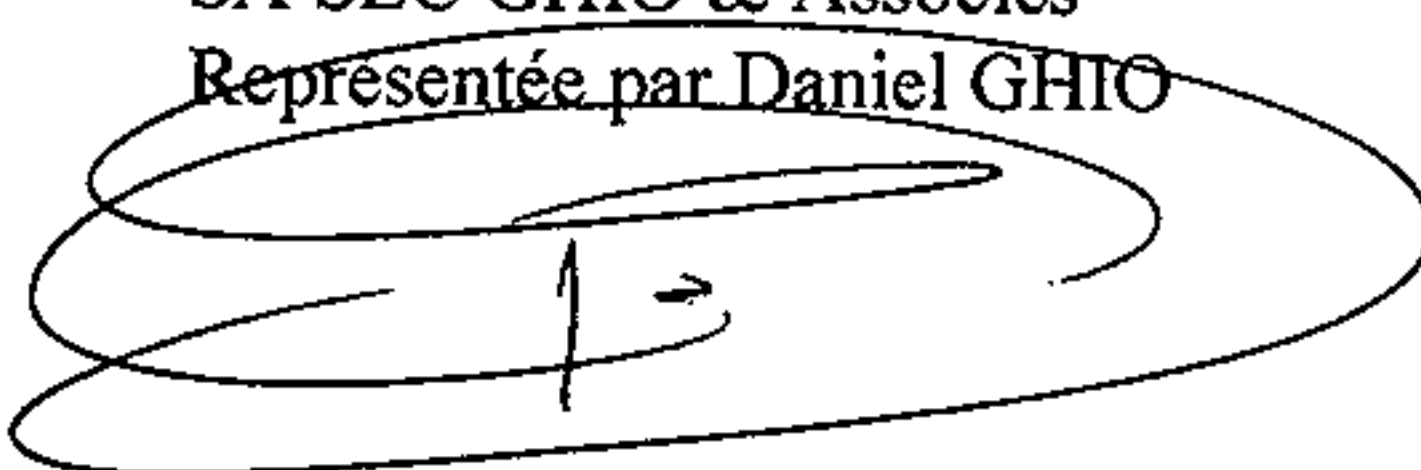
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Daniel GHIO

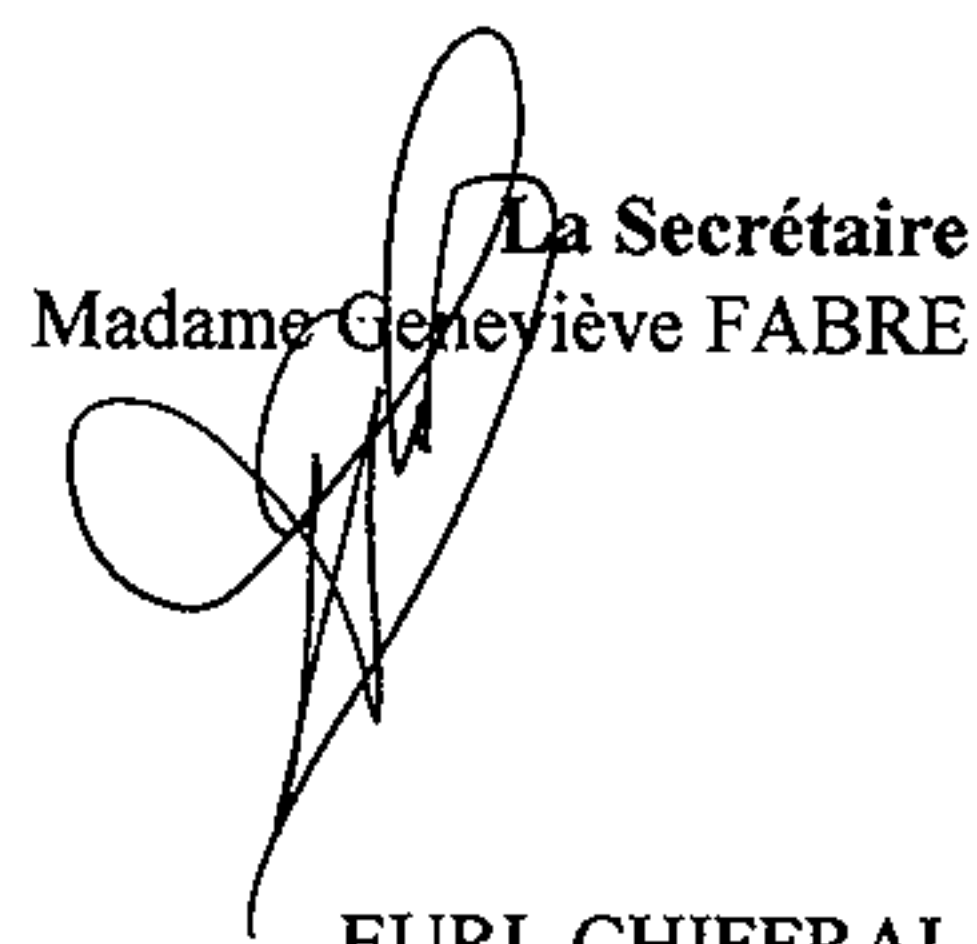


SA SEC GHIO & Associés
Représentée par Daniel GHIO



Les Scrutateurs

La Secrétaire
Madame Geneviève FABRE



EURL CHIFFRAL
Représentée par Stéphane LE ROY

